

Avant de pénétrer dans des zones incendiées

Ce que vous devez savoir

Il existe des risques inhérents lors du déblaiement. Les risques sont plus élevés dans les zones où le feu a brûlé récemment. Sur les pentes raides de la gorge, les risques sont encore plus grands.



Risques :

- Chute de chicots (arbres morts)
- Chutes de branches d'arbres sur pied
- Trous à l'emplacement des souches
- Difficulté à se déplacer sur les sentiers dissimulés par la chute des arbres
- Sol instable en raison des systèmes racinaires brûlés
- Chutes de pierres depuis les pentes instables
- Coulées de débris
- Glissements de terrain

Savoir quand NE PAS aller :

Si des vents forts ou des rafales sont prévus, NE PAS SE RENDRE DANS UNE ZONE INCENDIÉE. Si le vent se lève alors que vous êtes dans une région récemment incendiée, QUITTER IMMÉDIATEMENT LES LIEUX.

Si les panneaux d'indication du sentier sont manquants, il convient de connaître son niveau de confort en matière de navigation au sein de la région. FAIRE DEMI-TOUR SI NÉCESSAIRE.

Si vous vous rendez dans une zone incendiée au cours de l'hiver ou lors d'un événement orageux, PRENEZ EN COMPTE LES RISQUES ACCRUS DE MOUVEMENTS DE TERRAIN.

En cas de doute quant au statut de déblaiement du site, VÉRIFIER LES CONDITIONS AVANT TOUT DÉPLACEMENT.

Faire preuve de vigilance.



VOUS ÊTES RESPONSABLE DE VOTRE PROPRE SÉCURITÉ :

ÊTRE À L'AFFUT des risques liés aux charges suspendues.

ÊTRE À L'ÉCOUTE des chutes d'arbres, de branches et de pierres.

PRÊTER ATTENTION à l'augmentation du débit des cours d'eau.

RESTER sur les sentiers définis.

QUITTER la zone si le vent se lève.

RESTER À L'ÉCART des zones confinées.

